

ASSEMBLEE NATIONALE
SECRETARIAT ADMINISTRATIF
Arrivée le 08/05/15 à 16h30
Rétour le _____
N° d'Enregistrement 309/L

ASSEMBLEE NATIONALE
COURRIER ARRIVEE
Secrétariat du Directeur des Services Legislatifs
Date 08/05/15
Sous le N° 10410
Heure 275
N° d'Enregistrement

LOI N° 2015-16 DU 20 MARS 2015

portant autorisation de ratification de l'accord de crédit-bail signé à Djeddah, le 10 décembre 2014 entre la République du Bénin et la Banque Islamique de Développement (BID) dans le cadre du financement partiel du projet de construction d'une Centrale thermique de 120 MW à MARIA GLETA (PHASE I) en République du Bénin.

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 12 mars 2015 ;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

**Article 1<sup>er</sup>** : Est autorisée la ratification, par le Président de la République, de l'accord de crédit-bail, signé à Djeddah, le 10 décembre 2014, entre la République du Bénin et la Banque Islamique de Développement (BID) dans le cadre du financement partiel du projet de construction d'une Centrale thermique de 120 MW à Maria Gléta (PCCTMG) Phase I en République du Bénin.

**Article 2** : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 20 mars 2015.

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI

Le Ministre de l'Economie, des Finances  
et des Programmes de Dénationalisation,

le Ministre de l'Energie, des Recherches  
Pétrolières et Minières, de l'Eau et du  
Développement des Energies Renouvelables,

Komi KOUTCHE

Barthélémy D. KASSA

AMPLIATIONS : PR 6- AN 4- CC 2 - CS 2 - HAAC 2 - CES 2 - HCJ 2 MEFPD 2 MERPMEDER 2 -AUTRES MINISTERES 25  
-SGG 4 - DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5- BN-DAN-DLC- 3 - GCONB-DCCT-INSAE 3- BCP-CSN-IGAA 3- UAC-  
ENAM-FASJEP 3- UNIPAR-FDSP 2- JORB 1.-

ett

A